



MAIRIE DE
05380

CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

21 rue des Aubergeries
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
E-mail : contact@chateauroux-les-alpes.com

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le 18/7/25

ID : 005-210500369-20250717-DELIB2025_46-DE



DELIBERATION n°46

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

Séance du Jeudi 17 Juillet 2025 à 19h00

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal :
15

L'An Deux Mil vingt-cinq et le dix-sept juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, réuni un nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances

En exercice : 13

Sous la Présidence de M. BARRAL Jean-Marie

Qui ont pris part à la
délibération : 7

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Didier ELZEARD, Yves BARTHALAÏS, Véronique GENSUL, Thomas BETH

Membres excusés : Patrick RANOCCHI pouvoir à Xavier LONG, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Lucie ANTHOINE pouvoir à Yves BARTHALAÏS

Membres absents : Anne-Marie POJER, Anouck SARTON, Eric LIONS
Secrétaire de séance : Noëlle ROUX

Date convocation :
11/07/2025

Objet : Tarifs garderie méridienne, année 2025/2026

Vote	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer pour l'année scolaire 2025/2026 les tarifs de la garderie méridienne.

Il propose que la facturation soit basée par période avant et après repas en fonction de l'Avis d'Impôt 2025 (impôt sur les revenus de l'année 2024).

Les horaires de garderie méridienne sont de 11h30 à 12h30 et de 13h00 à 13h20. Aucune augmentation n'est prévue les tarifs restent identiques.

ANNEE 2025-2026

IMPOTS SOUMIS AU BAREME (Ligne 14)	Garderie avant repas 11H30 à 12H30	Garderie après repas 13H00 à 13H20
0 à 350	0.55 €	0.50 €
351 à 900	0.75 €	0.65 €
901 à 1500	1.00 €	0.95 €
Plus de 1500	1.10 €	1.05 €

Les enfants bénéficiant d'un PAI se verront facturer deux heures de garderie méridienne selon l'avis d'imposition soumis au barème.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

➤ **ACCEPTE** les tarifs exposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
J-Marie BARRAL